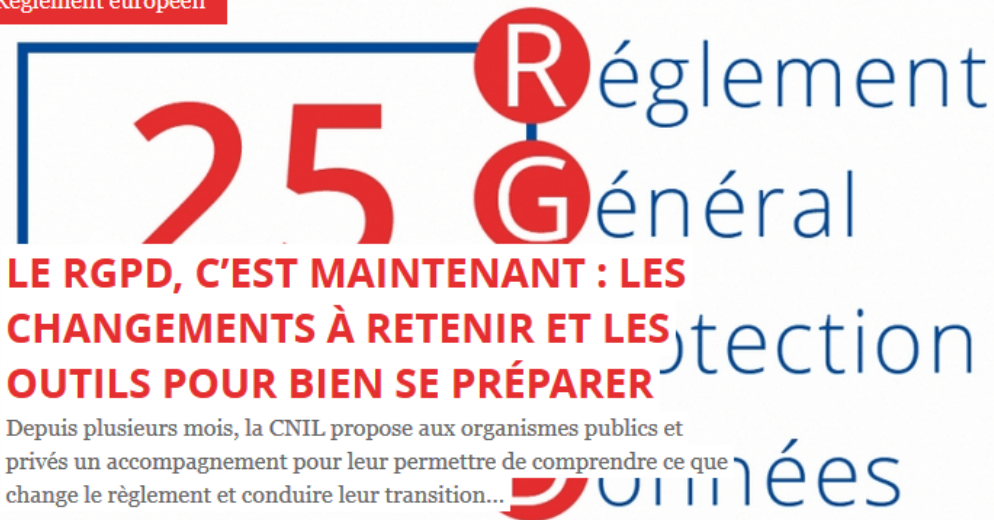


#Règlement européen



articlé publié mercredi 23 mai 2018

Protection des données personnelles : mise en place de nouvelles règles européennes (RGPD)

Afin d'harmoniser le panorama juridique européen en matière de protection des données personnelles et pour qu'un seul et même cadre s'applique à l'ensemble des États membres de l'Union européenne, le Règlement général sur la protection des données (ou RGPD) remplacera à partir du 25 mai 2018 l'ancienne directive datant de 1995. L'ensemble des entreprises, associations et collectivités, quelle que soit leur taille, devront mettre en place de nouveaux processus pour la collecte et le traitement des données personnelles utilisées dans le cadre de leur activité et se mettre en conformité avec les directives du règlement européen sur la protection des données.

CNIL et CNAM : des outils pour mieux comprendre le RGPD

À cette occasion, la [CNIL](#) a publié [un outil méthodologique en 6 étapes](#) pour accompagner les entreprises, associations et collectivités dans ce changement. Elle affirme également que seules 10 % des collectivités se sentent prêtes pour leur mise en conformité d'ici à mai 2018 (d'après une enquête de [la Gazette des communes](#)).

De son côté, le [CNAM](#) a choisi de réaliser [un MOOC Protection des données personnelles : le nouveau droit](#), destiné aussi bien aux professionnels qu'au grand public.

RGPD et bibliothèques : cartographie des traitements de données personnelles

Évidemment les bibliothèques, en tant qu'institutions publiques qui collectent des données personnelles, sont concernées par ce nouveau règlement. Thomas Fourmeux, auteur du [blog Biblionumericus](#), a écrit [un article](#) permettant de mieux cerner l'utilisation des données personnelles en bibliothèque et le cadre dans lequel elles sont traitées. Il aborde ainsi :

- les différentes catégories de données personnelles en bibliothèques ;
- les objectifs poursuivis par les opérations de traitement des données en bibliothèque ;
- les acteurs qui traitent ces données ;
- l'hébergement et le stockage de ces données ;
- les mesures de sécurité à mettre en place pour protéger les données personnelles en bibliothèque.

Source : Occitanie Livre & Lecture

Dernière édition : 7 janv. 2025 à 10:15

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/protection-des-donnees-personnelles-mise-en-place-de-nouvelles-regles-europeennes-rgpd>